



SNAPATSI

*Syndicat National Alliance des Personnels
Administratifs Techniques Scientifiques et Infirmiers*

N°70

MARS
2 0 0 9

- 1 Edito
- 2 Audience MI
Fermetures services
- 3 Techniques
- 4 Administratifs
- 5
- 6 Scientifiques
- 7 La parole à un
délégué régional
- 8 Bulletin adhésion

Editorial

Nathalie MAKARSKI

Dans son dernier bulletin, le SNAPATSI annonçait une année 2009 intense et riche. Telle est la réalité depuis le début d'année.

D'un point de vue général, les révisions générales des politiques publiques ont conduit l'administration à annoncer un certain nombre de mesures : la fusion RG-ST en 2008, puis la fermeture de certains services territoriaux. Pour ces derniers, le SNAPATSI a exigé de l'administration le versement de la prime de restructuration modulée, prévue par un décret du 17 avril 2008, et a obtenu satisfaction (voir notre article en page 2).

Nous savons d'ores et déjà que d'autres services seront fermés, l'annonce devant être faite durant la période estivale.

Quant à la Fonction Publique, le Ministre a annoncé la réforme indiciaire des catégories B. Les conclusions devraient être connues en avril prochain. Le SNAPATSI s'est exprimé sur le sujet en dénonçant les premières propositions qui ont été présentées. Tout comme la réforme des catégories C, qui a déjà eu lieu, le saupoudrage de quelques points d'indice ne permet pas de réformer en

profondeur les différentes catégories.

Au niveau du Ministère de l'Intérieur, les dossiers sont multiples. La fusion des corps administratifs est un des sujets d'actualité, qui a par ailleurs été actée dans le protocole d'accord sur la réforme des corps et carrières, signé le 17 juin 2004. Ce même protocole listait pour les personnels administratifs, techniques et scientifiques, des points particuliers qui n'ont guère avancé (recrutement conséquent, nomenclatures des postes, déroulements de carrière plus attractifs...). Un des points essentiels concerne le pyramidage des corps administratifs et devait tendre à rapprocher progressivement les pourcentages de la Police Nationale de ceux des préfectures. Les chiffres du nombre de promotions qui ont été communiqués cette année nous ont amené à saisir Madame le Ministre sur le sujet et à proposer l'organisation d'examens professionnels, accompagnés de mesures transitoires (voir notre courrier pages 4 § 5).

Voici une actualité bien chargée qui amène le SNAPATSI à participer à de nombreuses réunions, à différents niveaux. Soyez assurés que le SNAPATSI défendra au mieux vos intérêts !

EDITION SNAPATSI
52 rue de Dunkerque
75009 PARIS
Directeur Publication :
N. MAKARSKI
Rédacteur en Chef :
C.LEOST
Tél : 01.55.34.33.20
Fax : 01.44.53.01.14
snapatsi@snapatsi.fr
<http://snapatsi.fr>

Rencontre Ministère de l'Intérieur



Christelle LEOST

Le 13 mars 2009, une délégation du SNAPATSI composée de Nathalie MAKARSKI, secrétaire générale et Christelle LEOST, secrétaire générale adjointe, a été reçue par M. CADOT, directeur de cabinet de

Madame le Ministre de l'Intérieur, dans le cadre de sa prise de fonctions.

Cette rencontre, riche en échanges, a permis d'évoquer un certain nombre de dossiers prioritaires parmi lesquels la fusion des corps administratifs, le positionnement et le rôle des personnels administratifs, techniques, scientifiques et également les problèmes liés au pouvoir d'achat. M. CADOT s'est montré très attentif à nos revendications.

Fermetures de services de la P.N.

Le 6 janvier 2009, M. PECHENARD, Directeur Général de la Police Nationale, a annoncé dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, la fermeture de services territoriaux dépendant de la DFPN, DCRI et DCPAF. Ainsi, 80 personnels administratifs et techniques sont concernés par ces restructurations.

Le 9 mars 2009, le SNAPATSI a écrit au Directeur Général de la Police Nationale pour demander l'application dans le cadre du décret n°2008-366 du versement systématique de la prime de restructuration de service en modulant les attributions individuelles en fonction des contraintes supportées par les agents (situation familiale, changement ou non de résidence familiale, frais de garde d'enfants, transport ...).

Lors du comité technique paritaire central qui s'est déroulé le 20 mars, le SNAPATSI a retiré

cette demande. En effet dans sa déclaration préalable, le SNAPATSI a rappelé combien les contraintes supportées par ces agents allaient être conséquentes. Après une étude minutieuse des arrêtés qui ont été pris par d'autres ministères (Justice, Ecologie, Défense, Affaires Etrangères, Budget et Enseignement supérieur), le SNAPATSI a souligné la rupture d'égalité entre fonctionnaires.

Après ces échanges, le SNAPATSI a été entendu et a obtenu la création d'une commission paritaire chargée d'étudier la situation des agents ainsi que le versement de la prime modulée selon les situations personnelle et professionnelle de chacun. Une reconnaissance pour les 80 personnels Administratifs, Techniques !

SGAP de Paris

Michael MONDESIR est venu renforcer l'équipe du SGAP de Paris depuis le 17 mars 2009. Bienvenue à Michael qui sera présent sur l'ensemble du SGAP de Paris (DPUP, DOPC, DOSTL, DRPJ ...) et les

départements des HAUTS-DE-SEINE, du VAL-DE-MARNE et de SEINE-SAINT-DENIS. Dès à présent, vous pouvez le contacter au 06/10/42/47/28 ou par mail michael.mondesir@snapatsi.fr

Une nouvelle étape !

Vous avez pu le constater par le dernier télégramme d'appel à candidature pour les nouveaux postes AT en logistique - 96 postes - (TG sur notre site internet), ALLIANCE SNAPATSI a encore obtenu satisfaction cette année.

En effet, avant d'être proposés au recrutement, les nouveaux postes sont offerts préalablement à la mutation afin de laisser à nos collègues la priorité d'un mouvement. Ceci est effectif également pour les Ouvriers Cuisiniers.

Certains d'entre vous vont

donc changer de service et de spécificité.

ALLIANCE SNAPATSI a déjà saisi l'administration afin de connaître précisément les différentes dates de stages de formation concernant ces nouveaux postes et les différents logiciels tel que G.M.M.P.N.

Attentifs et déterminés à avancer vers la professionnalisation de nos services, nous avons également souhaité connaître combien de places seront réservées aux personnels techniques sur les divers modules de ces



Hugues THIBAUT

stages de formation.

ALLIANCE SNAPATSI suivra ce dossier de formation des personnels techniques avec attention et ne manquera pas de vous informer de son évolution.

Affaire à suivre.....

Présents pour vous et partout !

A chacun de vos déplacements, dès qu'il vous semblera utile de le contacter, notre référent régional technique répondra à vos questions et sera à vos côtés pour vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches.

SGAP VERSAILLES

ROULLEY Jérôme CRS 3

Tel : 06 88 14 22 46

SGAP NORD

BONNIEZ Karel CRS 16

Tel: 06 60 78 23 31

SGAP EST

LE STRAT Françoise CRS 44

Tel : 06 84 97 03 16

SGAP SUD EST

GARCIA René CRS 46

Tel: 06 73 27 35 62

SGAP OUEST

METIVIER Dominique CRS 13

Tel: 06 62 65 56 84

SGAP SUD OUEST

FROMENT Annick SGAP Bordeaux

Tel: 06 16 70 59 60

SGAP SUD

SANNA Anne-Lise CRS 53

Tel : 06 99 85 36 68

N'hésitez pas à les contacter pour tout renseignement.

Administratifs

Lettre à la Ministre Les propositions du SNAPATSI



BUREAU NATIONAL
52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01.55.34.33.20 - Fax : 01.44.53.01.14
Email: snapatsi@snapatsi.fr

Paris, le 26 mars 2009

BN/NM/2009/n°1113-

Madame le Ministre,

Le protocole d'accord sur la réforme des corps et carrières du 17 juin 2004 prévoit le repyramidage des corps administratifs, permettant ainsi d'atteindre le pourcentage des préfectures (16 % de catégorie A, 23 % de catégorie B et 61 % de catégorie C).

Aujourd'hui, en Police Nationale, le pyramidage se décompose comme suit :

- 4 % de catégorie A
- 13 % de catégorie B
- 83 % de catégorie C.

Le nombre de promotions, au titre de l'année 2009, nous a été communiqué et démontre une diminution de 30 % de promotions de catégorie C en catégorie B, par rapport à l'année 2008.

Le SNAPATSI constate que, depuis 2004, aucune mesure tendant à rapprocher progressivement le pyramidage de la Police Nationale de celui des Préfectures n'a été prise.

Or, à ce jour, il manque 1.300 secrétaires administratifs et 1.600 attachés. Afin que les agents de la Police Nationale ne soient pas lésés dans leurs déroulements de carrières, Alliance SNAPATSI propose, à l'instar des mesures appliquées à la caisse des dépôts et consignations en 2006 et au ministère du travail en 2008, des modalités exceptionnelles d'accès au corps de secrétaire administratif et d'attaché par l'organisation d'examens professionnels qui seraient ouverts aux fonctionnaires exerçant dans la Police Nationale appartenant pour les uns au corps de catégorie C et pour les autres au corps de catégorie B.

Conscient que cette mesure exceptionnelle ne peut être mise en place sur une année, Alliance SNAPATSI propose, dans le cadre de la fusion des corps administratifs programmée au 1^{er} janvier 2010, une période transitoire de 3 ans pour atteindre les pyramidages des préfectures.

Dans ces conditions, Alliance SNAPATSI demande l'ouverture de négociations pour la mise en œuvre d'un protocole additionnel, incluant entre autres cette proposition.

Dans l'attente du plaisir de vous lire ou de vous rencontrer, je vous prie de croire, Madame le Ministre, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Nathalie MAKARSKI
Secrétaire Générale

Administratifs ... suite ...

le SNAPATSI vous rappelle

Le PROTOCOLE du 17 juin 2004

Signé par **TOUTES** les organisations syndicales

Objectifs	Degré de réalisation
Poursuite de la valorisation de la fonction administrative par la nécessaire poursuite de la substitution des actifs par les PATS. Quantifier le nombre de postes à substituer entre 2005-2006 afin de procéder aux recrutements nécessaires.	NON ATTEINT
Fusion des corps des personnels administratifs.	au 01/01/2010
Concertation au niveau de la fusion .	NON ATTEINT
Réalisation de la nomenclature des postes des secrétaires administratifs avant fin 2006.	Présentation d'un 1er projet fin 2008
Elaboration des fiches de poste des adjoints administratifs avant fin 2007.	NON ATTEINT
Formation des personnels en développant les connexions avec les aspects opérationnels.	NON ATTEINT
Réinstallation de l' INFPATS dans des locaux modernes et adéquats.	NON ATTEINT
Intégration des agents administratifs dans le corps des adjoints administratifs.	Atteint
Social : conditions d'accueil et de vie des personnels, tout particulièrement ceux affectés en Ile de France - logement - petite enfance - prêts bonifiés.	NON ATTEINT
Augmentation de 1116 postes budgétaires pour les personnels administratifs pour se rapprocher du pourcentage de la moyenne européenne.	NON ATTEINT
Elargir les possibilités de déroulement de carrière .	NON ATTEINT
Favoriser les perspectives d'accès aux emplois d' avancement dans un cadre statutaire plus attractif.	NON ATTEINT
Se rapprocher du pyramidage des préfectures.	NON ATTEINT
Prendre des mesures transitoires qui garantissent l' équilibre des possibilités d'avancement des fonctionnaires selon leur corps d'origine avant la fusion.	NON ATTEINT
Examen des postes dotés de NBI et augmentation du nombre des postes avec NBI.	NON ATTEINT
Déconcentration du recrutement et de la gestion des personnels administratifs de catégorie B et C.	Atteint
Application des nouvelles méthodes d'évaluation et de notation.	Atteint
Mesures transitoires nécessaires à l'application du protocole feront l'objet d'une annexe au protocole qui devra être élaborée avec les organisations syndicales avant le 31 décembre 2004.	NON ATTEINT

Force est de constater que 75 % des objectifs ne sont pas réalisés.

Collègues, vous êtes aujourd'hui en droit de vous **poser les questions** suivantes : **QUI** a essayé d'**anéantir** le **protocole** pour les personnels en **quittant la première réunion de concertation** il y a quelques années ?

QUI laisse croire **encore** aux personnels à un **hypothétique statut dérogatoire** ?

QUI refuse la **fusion des corps** et a annoncé sa **fusion** avec un **syndicat de préfectures** ?

Malgré le comportement du **SNIPAT** qui a **refusé toute négociation** sur le sujet de la fusion, **bloquant** ainsi **toutes les autres négociations** inscrites dans le protocole, l'administration fera passer en force la fusion au risque de ne plus pouvoir rien négocier...

Scientifiques ASPTS dans les GEC

La Sécurité Publique est investie d'une mission de PTS de masse. La volonté ministérielle est claire : la Police Scientifique ne doit pas être utilisée que pour les grandes affaires. Il faut « étendre les méthodes scientifiques aux délits moyens et de petite importance ».

Sous couvert de cette volonté ministérielle, la Sécurité Publique tend à développer les GEC. Qu'est ce donc que ces GEC : Groupe d'enquête criminalistique !

Bien pompeuse expression pour pas grand-chose ! En effet, la Sécurité publique a décidé de créer ces groupes dans les grandes villes, où sont implantées des services d'identité judiciaires de PJ ! (n'est ce pas déjà une erreur, sachant que les SRIJ font office de SLPT, et travaillent aussi pour la SP?)

Les GEC ne sont ni plus ni moins que des grandes bases techniques, qui ont vocation à recueillir les traces et indices sur des affaires de petite et moyenne délinquance . Les actes y sont donc limités techniquement, comme en base technique. La nouveauté, c'est que la SP a décidé d'y affecter des ASPTS souvent sortis de concours ! Or jusqu'à présent, les ASPTS étaient au contraire employés exclusivement en SLPT, les bases techniques étant du ressort des gardiens de la paix appelés « polyvalents ». Aujourd'hui ces ASPTS sont employés au rabais, ils disposent d'une solide formation et d'une habilitation à gérer les scènes d'infraction, et ne peuvent mettre en pratique que 10 % de leur compétence ! Il y a un réel problème une réelle frustration chez ces nouveaux ASPTS qui vivent mal leur premier emploi !

Il y a une dizaine d'années, nous nous étions tous insurgés sur le fait que des ASPTS (ATL) à l'époque étaient employés en Base Technique ! Le SNPPS de l'époque criait au

scandale régulièrement et dénonçait cet état de fait ! Il semble aujourd'hui très peu se soucier de ces collègues qui vivent mal leur affectation.



Marc ZIOLKOWSKI

C'est un énorme gâchis que d'employer des personnels formés, et compétents sur ce genre de postes, et c'est très réducteur de la part de la SP de considérer que la criminalistique se résume à révéler des traces à la poudre !

Volonté ministérielle

Madame le Ministre a annoncé un plan de développement de la PTS d'un coût global de 40 millions d'euros, et a mis encore récemment l'accent sur la nécessité de recruter du personnel pour la Police Scientifique, incluant par là même le recrutement dans la gendarmerie.

Celle-ci dispose actuellement de 480 TIC (Techniciens en Identification Criminelle), et devrait recruter et former plus de 1800 personnels supplémentaires dans la spécialité.

Il y a aujourd'hui une grande différence entre le nombre de scientifiques en Gendarmerie et en Police. Il résulte du fait que jusqu'à présent, les gendarmes utilisaient peu ou pas du tout leur TIC sur les scènes de petite et moyenne délinquance. La donne a changé, et la gendarmerie devra recruter et former plus de personnels.

Volonté ministérielle ... suite ...

Vous avez sans doute remarqué qu'un poste de technicien de PTS à l'IRCGN était proposé à la mutation cette année, annonçant sans aucun doute les prémices du rapprochement Police-Gendarmerie.

Ne pourrions nous donc pas envisager que dans les 1800 personnels supplémentaires pour la gendarmerie, il soit proposé des

postes aux ASPTS et techniciens ? Vous avez été nombreux ces derniers temps à nous poser cette question. C'est un dossier que nous suivrons avec beaucoup d'intérêt. Nul doute que le rapprochement Police Gendarmerie, sera comme pour nos collègues de la tenue, l'occasion de reconsidérer entre autres l'indiciaire.

Les délégués régionaux s'expriment ...

Encore quelques mois et la la fusion des personnels administratifs de police et ceux des préfectures sera effective pour former un seul et unique personnel administratif du ministère de l'intérieur.

Depuis 2004, date de signature du protocole d'accord actant la fusion, aucune convocation de l'administration, que ce soit pour réunir un groupe de travail, une concertation autour d'une table ou autre.

Comme pour les attachés, les catégories B § C vont être fusionnées sans aucune négociation avec les deux directions d'emploi, sans aucune certitude et garantie.

La faute à qui ?

Il serait plus simple de n'incriminer personne ou de remettre la faute à l'administration ! Malheureusement on ne peut pas fermer les yeux sur la responsabilité du syndicat majoritaire hermétique à toutes propositions et s'entêtant à implorer sur l'attribution d'un statut dérogatoire complètement utopique. Pour une fois dans l'histoire de la fonction publique, l'administration policière était innovante et était prête à octroyer des compensations. Seulement nous étions en 2004, nous sommes en 2009, d'autres administrations ont pris le train de la fusion, le nôtre est passé et ne repassera surement plus. Nous ne pouvons que le déplorer.

Malgré l'insistance du SNAPATSI pour une reprise rapide des négociations, nous ne pouvons émettre que des doutes quant à la finalité de cette fusion face

à l'irresponsabilité totale d'un syndicat qui refuse de vivre dans son siècle.

Rappel de l'objet de la réforme :

Moderniser et dynamiser la fonction publique. Il en est attendu une amélioration importante du fonctionnement des collectivités publiques qui pourrait avec des agents mieux reconnus, ayant des parcours professionnels plus riches et plus motivants, et dont les mérites seraient mieux pris en compte, rendre les services accrus au profit des usagers, de la société toute entière et de l'attractivité de la France sur le plan international (livre blanc de la fonction publique).



*Martine MULLER
Déléguée Régionale
SGAP de Metz*

Le bulletin d'adhésion



Syndicat National des Personnels
ALLIANCE
SNAPATSI
Administratifs Techniques Scientifiques et Informatiques
SPL 000

ADHESION 2009
**Syndicat National des Personnels Administratifs
Techniques et Scientifiques**
Bureau National :
52, rue de Dunkerque- 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 – Fax : 01 44 53 01 14
Email : snapatsi@snapatsi.fr
Site Internet : <http://snapatsi.fr>

Nouvelle adhésion

Renouvellement adhésion

IL EST IMPERATIF DE REMPLIR TOUTES LES RUBRIQUES AVEC PRECISION

NE REMPLIR QUE LES RUBRIQUES NOM, PRENOM ET CELLES QUI ONT EVENTUELLEMENT CHANGE

Nom	Prénom
Nom de jeune fille	Date et Lieu de naissance
Adresse personnelle	
Code postal	Ville
Téléphone personnel	
Téléphone portable	Adresse Email personnelle

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Direction, Service d'affectation et adresse	SGAP		
Téléphone bureau	Adresse Email professionnelle		
Matricule	Grade	Date de grade	Date d'entrée PN

MONTANT DES COTISATIONS

ADMINISTRATIFS	TECHNIQUES	SCIENTIFIQUES
SA classe exceptionnelle 62 €	Ouvrier Cuisinier 53 €	Ingénieur en Chef 75 €
SA classe supérieure 59 €	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe 52 €	Ingénieur Principal 72 €
SA classe normale 55 €	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe 51 €	Ingénieur 70 €
Adjoint Principal 1 ^{ère} classe 52 €	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe 49 €	Technicien en Chef 62 €
Adjoint Principal 2 ^{ème} classe 51 €	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe 46 €	Technicien Principal 59 €
Adjoint 1 ^{ère} classe 49 €		Technicien 55 €
Adjoint 2 ^{ème} classe 46 €		ASPTS Principal 52 €
Stagiaire (concours externe) 75 % du montant du grade concerné	Retraité 22 €	ASPTS 49 €

Mode de paiement						
Chèque Possible en plusieurs fois			Espèces	Prélèvement automatique Joindre un RIB et remplir l'autorisation de prélèvement ci-jointe		
Chèque	Montant	Date d'encaissement	<input type="checkbox"/> OUI	Totalité de la cotisation soit 1 prélèvement	Par trimestre ¹ soit 4 prélèvements	Par mois ¹ soit 12 prélèvements
1 ^{er} chèque			<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 ^{ème} chèque						
3 ^{ème} chèque						

<p>Autorisation d'envoi d'e-mail :</p> <p><input type="checkbox"/> OUI, j'autorise le SNAPATSI à m'envoyer le bulletin et autres informations sur ma messagerie électronique</p> <p><input type="checkbox"/> NON, je n'autorise pas le SNAPATSI à m'envoyer le bulletin et autres informations sur ma messagerie électronique</p>	<p>Date et Signature</p>
--	---------------------------------

¹ La mensualité sera calculée en fonction du mois d'adhésion (sachant que la cotisation est due pour l'année civile)